

2010

Comité Départemental
d'escrime du Doubs

[PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2010]

LIEU : Maison Départementale des Sports,
16 chemin Joseph de Courvoisier
25000 BESANCON.

DATE : Samedi 8 janvier 2011

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Montant des adhésions
- Questions diverses

PRÉSENTS :

Christian DEFRASNE, président du CD25
Pierre-Olivier CHARLES ,trésorier du CD25
Hervé LAURENT, représentant mandaté de Louis Berion président du BUC
Lucas SCHAUSS, ATD
Guy MONTEIL, trésorier-adjoint du CD25
Jean-Pierre PHILIPPON, CTS de Franche-Comté
Jacqueline MARGOT, membre du comité directeur
Jean-Christophe ELLENA, secrétaire du BRC, représentant mandaté pour le BRC
Damien QUEUDRAY, licencié
Christian DOCK, président du C.E.H.D, vice-président du CD 25
Lionel BALZANO, président de l'A.S.C.A.P
Alexis CAROUBALOS, membre du comité directeur

PROCURATIONS :

Procuration donnée à J-C ELLENA par Gilles TERRY, Président du BRC
Procuration donnée à Hervé LAURENT par Louis BERION, Président du BUC

CLUB(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Un club n'est pas représenté à cette assemblée, la Boyarde de Levier (excusé par mail)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Pierre-Olivier CHARLES, trésorier de l'association.

Le quorum, fixé à 8 voix est atteint.
Début de l'Assemblée Générale: 10h16

RAPPORT D'ACTIVITÉ :

3 avenue des Montboucons 25000
25000 BESANCON

cd25escrime@gmail.com

Présentation des chiffres de licenciés de la saison écoulée par le président du CD25.

Comité Départemental 2009-2010

	Catégorie									Total
	Mous	Pous	Pup	Benj	Min	Cad	Jun	Sen	Vet	
Féminin	0	5	18	17	17	14	8	21	14	114
Masculin	20	39	40	43	39	27	17	43	48	316
Total	20	44	58	60	56	41	25	64	62	430

Extrait du document projeté lors de l'AG

Le CTS note le nombre important de tireurs de la catégorie vétérans. Suit une réflexion sur les possibles actions en direction de cette catégorie pour les années à venir.

Exemple donné : le regroupement séniors vétérans initié il y a quelques années par le BRC. L'idée est lancée de réitérer l'expérience sur le département. Les moyens techniques et humains sont disponibles, seule reste la volonté de le faire.

Autre constat sur l'évolution du nombre de licenciés sur 6 ans: on note le boom de l'année olympique, en 2008.

POINTS SUR LES ACTIONS RÉALISÉES:

Présentation des actions "bustiers" et "bustiers /gants". Pour rappel: 67 bustiers et 70 gants ont été acquis par le CD25, pour un montant global de 4051 euros. Ce matériel est à destination des licenciées de toutes catégories, à qui a été remis un bustier et un gant. L'opération sera reconduite la saison prochaine en direction des tous les nouveaux licenciés, de poussin à minime. Cette opération de distribution de matériel a été faite dans un souci de fidélisation des nouveaux publics, notamment féminin.

Le président demande un retour oral des clubs sur ces opérations, et leur avis sur la poursuite de l'opération.

Remarques sur la pratique féminine, notamment à l'épée : on note des problèmes des bleus sur les bras, ainsi que diverses marques liées à la pratique de l'arme.

MARGOT Jacqueline: "Les bleus sont souvent liés au manque de technique la première année, mais cela diminue avec la pratique." "Et cela est lié au fait qu'il s'agit d'un sport de combat."

Tous notent des retours positifs de la part des parents de tireurs face à l'initiative du CD25. L'opération bustier est intéressante au niveau de la fidélisation et de la sécurité.

Le CTS Jean-Pierre Philippon réitère sa recommandation aux clubs de faire mettre des bustiers même aux très jeunes filles. (risque de formation de kystes à la suite de coups répétés).

Présentation du module internet, créé par Lucas Schauss, pour déterminer les besoins des clubs en matière de bustiers et de gants afin de simplifier les commandes du CD25. C'est aux Maîtres

d'armes de faire la démarche.

Le dispositif est à destination des tireurs mais par l'intermédiaire du club. Le CTS rappelle qu'il ne s'agit pas de produits collectifs, mais de biens individuels.

Les clubs sont déjà équipés, le dispositif s'adresse donc désormais aux nouvelles licenciées.

Achat de pistes par le comité :

Rappel du prêt de 2 pistes, acquises l'année dernière, au C.E.H.D pour son antenne de Morteau. Le bilan est positif, il y a 15 tireurs inscrits à Morteau.

Les 2 nouvelles pistes doivent servir pour l'entraînement départemental de sabre du vendredi soir et lors des séances à l'antenne de Larnod. Cette utilisation s'inscrit dans le soutien à la structure de Larnod, dans le cadre de l'opération du « plastique au métal ».

Les pistes viennent d'être reçues, l'opération est finalisée.

Aides aux stages :

Rappel : les aides aux stages des tireurs sont de dix euros par stage et par tireur. Mais le CD25 accuse un retard dans l'octroi de ces aides (problème de l'absence de secrétaire)

Seuls les stages de ligue seront aidés.

Par contre, il n'y a pas de participation directe pour les stages arbitres, mais une participation du CDOS par l'intermédiaire du CD25. Les dossiers sont envoyés au CDOS.

Le club de l'ASCAP explique qu'il finance la formation de ses arbitres et cadres ; ce qui crée une situation de « conflits d'aides ».

Le problème du double retour d'aide pour les stagiaires de l'ASCAP et du BRC, qui a adopté la même politique, est soulevé.

Le CDOS rétribue nominativement les tireurs ; l'aide ne peut pas être attribuée globalement aux clubs. Ce sont en conséquence aux clubs de changer leurs pratiques, car il aurait sinon une annulation des dispositions du CDOS.

Les clubs concernés devraient ne plus participer qu'à hauteur de 20%, pour compléter les 80% remboursés par le CDOS.

Pour cette saison 2010/2011, les clubs sont invités à rééquilibrer leurs aides.

Remarque : Le CDOS ne prend en charge cependant que le premier niveau de formation pour les cadres et sous réserve de participation aux entraînements d'un club.

Présentation de la section sabre de Larnod :

La création, en partenariat avec l'ASCL (Association Sportive de la Commune de Larnod), le BUC (Besançon Université Club) et le CD25, d'une antenne de sabre sur la commune de Larnod (Grand Besançon) a eu lieu en 2010.

Les tireurs de cette section payent 120 euros de frais d'inscription, et ils reçoivent une licence émise par le BUC. (Club support).

En parallèle à cette création et pour son développement, il y a eu une intervention en milieu scolaire dans la commune de Pugey. Celle-ci a été réalisée, par le CD 25, à titre gratuit, pour faire connaître la section. Cela semble avoir été une bonne opération _ bien qu'au départ une action

gratuite en direction de l'école de Pugey n'ait pas été prévue _ puisque à ce jour 6 enfants de Pugey se sont inscrits à Larnod.

Cette expérience illustre le véritable potentiel de développement dans le grand Besançon. Reste en mémoire l'expérience menée par le BRC de Serre-Les-Sapins, et le cas de Pirey, au sein du collège Cartanaz .

Il est alors souligné les possibilités d'implantations autour de la ville de Besançon. (Ecole Valentin, etc...).

Le président, Christian Defrasne demande à ce sujet si les clubs disposent de chiffres sur les tireurs habitants ces communes périphériques. Il n'en existe malheureusement pas pour l'instant.

Intervention du CTS qui demande une clarification de la position du CD25 vis à vis du BUC.

Larnod est une section sabre, or il faut dynamiser le sabre dans le Doubs. C'est une bonne orientation pour faire du Doubs un vrai département de sabre.

Il faut aller au delà des clubs, pour vraiment viser une augmentation du nombres de tireurs.

Concernant le club de Levier, autre club de sabre, il est possible d'imaginer y envoyer l'ATD du Doubs pour relancer ce club, en termes d'adhésions. La proposition sera faite aux dirigeants du club de Levier.

On peut de plus imaginer une réouverture du créneau sabre au BRC avec l'aide de l'Assistant Technique Départemental.

Pourrait être lancée à Montbéliard, l'année prochaine, une section sabre. Mais il subsiste dans ce cas des problèmes de salles et d'argent. Cependant, le club devrait, à terme, disposer de deux salles sur Montbéliard.

Me PHILIPPON insiste de ce fait sur le potentiel de développement que cela implique, avec des stages départementaux possibles, et une source de revenu supplémentaire pour le CD25. En parallèle cela amène à réfléchir sur un programme de compétitions départementales de sabre ?

Le sabre c'est en effet l'avenir selon Mr Caroubalos, à cause de la jeunesse des cadres dans cette arme et grâce à son côté ludique.

Concernant l'accompagnement éducatif :

Pour le premier semestre : un accompagnement éducatif a été réalisé au collège Lumière et un à l'école Bourgogne.

Il s'agit d'un véritable atout financier pour le CD 25. En terme de recrutement de tireurs c'est moins évident.

Une précision par les chiffres : six mois d'accompagnement éducatif représentent 1300euros, soit 2600 euros sur l'année.

Cela représente 18 séquences de deux heures chacune pour un accompagnement éducatif de six mois.(ou 1h 30 en cas de problèmes techniques).

Alexis Caroubalos demande alors s'il existe une possibilité d'aide dans ce cadre afin d'acquérir des « kits escrime ».

Pour 2011, le dispositif permettra de sensibiliser davantage d'élèves, et il faut espérer davantage

de retombées en termes de licenciés.

Remarque : Pour un accompagnement éducatif, l'établissement doit faire partie d'un dispositif « ambition réussite ».

Se pose la question de savoir pourquoi aussi peu d'élèves franchissent le pas d'une pratique de l'escrime en club ?

La première piste de réflexion tend vers la mise en place d'une compétition liée à ce dispositif, afin d'amener les tireurs vers les clubs.

Lucas Schauss explique qu'il a pu faire chevaucher une demi-heure d'accompagnement éducatif avec un entraînement en club pour faire communiquer « les deux mondes ».

Me Philippon précise que ce projet de compétition départementale organisée par le Comité peut être envisagé dans le cadre des licences UNSS.

En effet l'UNSS lance le projet, pour les tireurs de la catégorie benjamin, d'une compétition avec des « kits premières touches ». (au cours de laquelle il n'est possible de toucher qu'à la tête, sans fer, ce qui produit une impression de véritable pratique de l'escrime, sans la complexité de la convention).

Vente de prestations de services :

Les interventions en scolaire avec la Mairie de Besançon :

Elles concernent cinq écoles depuis septembre. Suivant la 1^{ère} proposition de convention proposée par la mairie, celles-ci étaient rémunérées 1600€ pour 300 heures, soit 5,33€ de l'heure !

Le coût réel de l'intervention de Lucas étant de 12,5€ de l'heure (source : Profession Sport qui gère les fiches de salaire), il existait donc un problème de perte d'argent sur ces interventions.

En collaboration avec le président du CD 25, Me Philippon est intervenu auprès du service des sports de la Mairie afin d'expliquer la situation.

La nouvelle convention passée avec la ville de Besançon monte à 9,64€ la rémunération d'une heure de prestation (2700 € pour 280 heures). La proposition est faite de l'accepter mais de la renégocier avec l'élu l'année prochaine. Le comité note en effet l'effort consenti et la mise à disposition de salles, mais la perte d'argent est trop importante pour le CD 25.

Remarque : Des interventions sont prévues à Montferrand-le-Château. (Tari appliqué : Une classe = 40€ l'heure).

Il semble bien que le développement sur l'extérieur de la Ville soit vraiment une voie à privilégier dans les options à venir. (exemples : Avanne, Auxon, Ecole Valentin...)

Concernant le dispositif Vital été :

La prestation est intéressante et rentable, mais il demeure un problème sur le coût du matériel qui n'est pas évalué.

Les interventions au BUC :

Elles sont payées par le BUC au Comité Départemental (10,25€ l'heure). L'objectif est d'en augmenter le prix pour atteindre les 12,5€.

Le comité réitère sa proposition d'intervention au BRC et à l'ASCAP, dans la limite des 35 heures et de l'emploi du temps de l'ATD. Il s'agit en effet de la principale piste pour développer le sabre dans le nord de la Franche-Comté. Elle illustre la capacité du Comité à répondre à la demande des clubs en terme de pratique du sabre.

Changement de banque :

Annonce du changement de banque du Crédit Mutuel au Crédit Coopératif, et rappel du passage de mi-temps à plein temps en mars 2010, de l'emploi d'ATD.

Sur le soutien à Abdou Chimed:

Une aide de 1500€ a été confiée au BUC par le CD25. Cette aide a été attribuée sur critère de tireur de haut niveau (Liste ministérielle jeunes), habitant dans un quartier classé ZUS (zone urbaine sensible).

Concernant les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2010 :

Conseil Général:

Rappel: demande de subventions sur achats de matériel. En effet les aides du Conseil Général visent plutôt l'achat de matériel. (1€ aidé pour 1€ dégagé par l'association pour l'achat de matériel.)

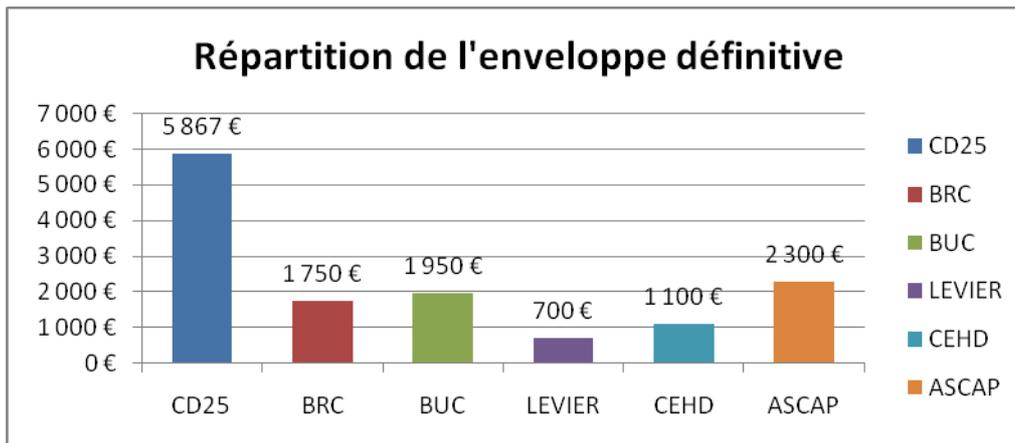
Dossier CNDS:

Une enveloppe globale de 13667 € a été répartie entre les clubs et le CD25.

Objectif: aider en priorité les structures/clubs qui ont un emploi, ainsi que certains publics. (Féminin, quartier sensible).

Cf. répartition pour plus de détails.

Remarque : La demande globale de tous les clubs et du CD 25 était de 27336€ ; des restrictions importantes ont donc été subies par toutes les structures.



Détail dossier CD25 : présentation rapide.

Remarque : majoration de la subvention par le C.N.D.S avec la somme attribuée à Abdoud Chimed.

RAPPORT FINANCIER :

Concernant la certification des comptes de l'association :

Profession Sport pourrait-il s'en charger ?

Le comité recherche deux personnes pour vérifier les comptes. Proposition est faite à 2 personnes présentes (M. Elléna (BRC) et M. Queudray (BUC) pour vérifier les comptes mais ceux-ci déclinent l'offre).

Remarque : Après l'assemblée générale, nous avons sollicité 2 escrimeurs du Doubs pour remplir cette tâche (Madame Caroubalos Valérie (BUC) et M. Vincent Martin (BRC)).

Sur le budget du poste d'ATD :

L'orientation prise déjà l'année dernière d'assurer financièrement le poste par la mise en épargne d'une somme d'argent est à nouveau approuvée par les représentants de clubs présents.

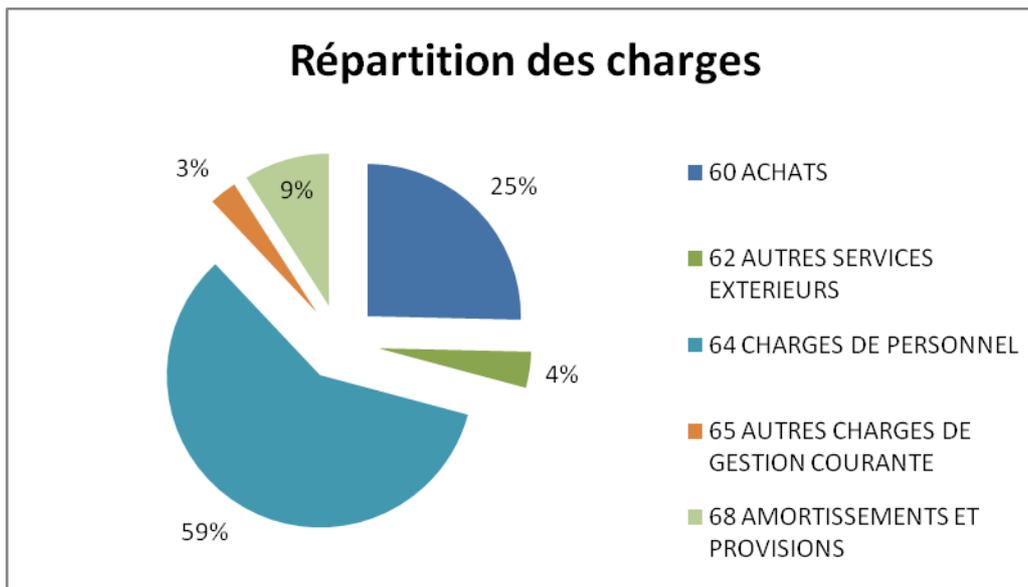
Discussion collective sur :

- Les dispositions futures en termes d'aides publiques.
- Possibilité de proroger l'emploi tremplin pendant deux ans.
- A terme vendre de la leçon individuelle ?

Sur le budget du Comité :

Répartition des charges :

Il s'agit en majorité de charges de personnel. Le deuxième poste principal est celui de l'achat de matériel (en cohérence avec la politique en direction de l'achat de matériel et de sauvegarde du poste d'ATD).

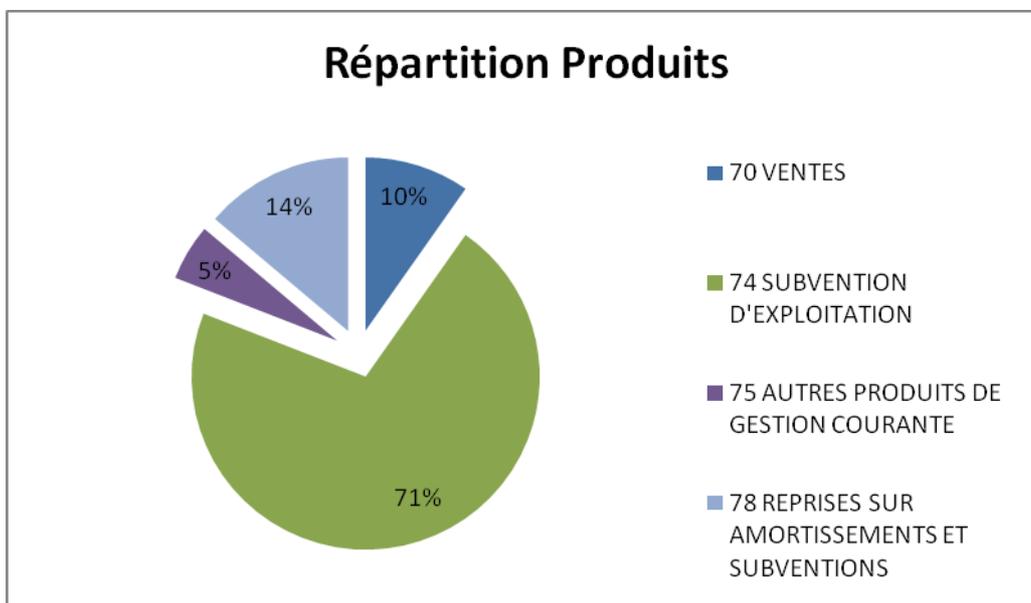


Extrait du document projeté lors de l' AG.

Précision : Rubrique Amortissement et provisions = subventions de l'exercice en cours encore non utilisées.

Concernant les produits :

La majorité des produits est assurée par des subventions à hauteur de 71%, et la vente de prestations de services pour 10%.



Extrait du document projeté lors de l'AG

Précision : Rubrique Subventions d'exploitation =

En premier lieu accordées par le CR , dans le cadre du dispositif emploi tremplin.

Puis viennent les contributions du CNDS (23% des subventions), l'accompagnement éducatif (19%), les aides du CG (11%), et le CDOS, dont les aides concernent la formation.

Les comptes sont donc approuvés sous réserve de vérification des comptes.
Les comptes 2010/2011 sont approuvés en assemblée générale.

Problème de secrétariat :

Le président revient sur le problème d'absence de secrétaire de l'association. Il propose de missionner quelqu'un pour étudier la création d'un demi-poste de secrétaire (emploi aidé).

But : décharger les personnes déjà occupées par cette charge administrative (pour l'heure : Lucas Schauss et Christian Defrasne).

Moyen: création d'un demi-poste sur la base d'un emploi aidé.

Outils de développement : revente d'heures à un partenaire intéressé.

Il est également proposé de rémunérer cette étude de faisabilité de création d'emploi de secrétaire (une dizaine d'heures rétribuées au même tarif horaire que celui appliqué à Lucas Schauss).

Profil de l'emploi :

Montage des dossiers, suivi des dossiers, suivi des politiques, etc.. (fiche de poste à définir précisément par la suite).

Le CTS rappelle le travail déjà fait en amont sur ce point, et que « la création de ce poste va dans le sens de stabilité administrative de la discipline sur le territoire. Avoir le courage de le créer, cela permettrait de lancer la machine ».

Deux types de contrats seraient possibles: CUI /CAE

Au cours de la discussion, le président apporte la précision suivante :

En mai 2010 pour un emploi de 20h hebdomadaires cela aurait coûté 141,67€ ou avec l'autre contrat pour un emploi de 23h hebdomadaires, 207€ par mois.

On peut ainsi imaginer recruter quelqu'un, sous réserve des conditions des contrats (chômeur longue durée, jeunes, etc...)

Vote sur l'étude de faisabilité rémunérée réalisée par Me Richard Note Josette, concernant cet emploi ?

Mise au vote : oui à l'unanimité.

Guy Monteil, membre du comité directeur renonce à sa tâche de trésorier-adjoint, pour assurer la charge de secrétaire, de façon transitoire.

Il est élu à l'unanimité.

MONTANT DES ADHÉSIONS :

Question de la cotisation annuelle des clubs au CD25 : 32 € à l'heure actuelle.

Mise en vote de la laisser en l'état :

Vote :	Pour	Contre	Abstention
Voix :	3	1	0

Argumentation du vote contre : L'opposition s'appuie sur le caractère symbolique de la cotisation, qui devrait être diminuée (10€ environ) ou augmentée (100€) pour une utilisation directe de cette cotisation.

QUESTIONS DIVERSES :

Le président évoque l'idée de faire évoluer à moyen terme les statuts du CD 25 afin, par exemple, de permettre à chaque club d'être automatiquement représenté au comité directeur.

Concernant la labellisation des clubs demandeurs :

Le dossier a pris du retard, mais il est actuellement transmis à la fédération. Le CTS intervient pour souligner que tous les clubs peuvent et devraient faire la demande de labellisation « école d'escrime ».

Actuellement, les Clubs de Levier, de Pontarlier et du BUC l'ont. Le BRC en fait en ce moment la demande.

Pour les autres labels, ils sont accessibles, mais doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie par les clubs.

Concernant le label performance pour le BRC, basé sur un calcul de points liés aux résultats des tireurs, le dossier n'est pas complet selon le CTS, ce dossier doit être réétudié concernant la présence d'une équipe senior sur un podium troisième division.

Sur label formation du BRC : le dossier est également jugé non complet par le CTS.

Suit une conversation entre M. Elléna et le CTS à propos des critères utilisés pour la labellisation.

Le représentant du BRC tient à rappeler aux autres clubs qu'il peut mettre à disposition son camion (9 places) pour les déplacements en compétitions des tireurs du Doubs.

Concernant la question des aides aux résultats des tireurs :

La politique du CD25 n'est pas tournée vers le haut niveau. Elle est orientée vers le développement de la discipline. Le CD invite de fait les tireurs à rechercher ce type d'aides auprès de la Ligue de Franche-Comté et des clubs.

De plus pour rappel le Conseil Général aide les sportifs de haut niveau (si présence sur liste espoir).

Mise en vote de l'orientation de la politique du CD 25 en ce sens.

Vote :	Pour	Contre	Abstention
Voix :	3	0	1

LE BUDGET PRÉVISIONNEL:

Présentation et vote.

Budget prévisionnel : Charges

60 ACHATS		7 560,00 €
605	Achat matériel (ballons, filets, raquettes, buts, tenues...)	7 560,00 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		1 257,00 €
625	Frais de déplacement, mission, réception	990,00 €
627	Services bancaires	119,00 €
628	Divers Cotisation versée (au CDOS par ex.)	48,00 €
64 CHARGES DE PERSONNEL		21504,24 €
641	Rémunération du personnel	14304,24 €
645	Charges patronales	7200 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 353,00 €
657	Subvention versée par l'association	3 353,00 €
Total Charges		33674,24 €

Budget prévisionnel: Produits

70 VENTES		3 669,50 €
706	Vente de prestations de services (location de matériel,...)	3 669,50 €
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION		34 657,50 €
7411	Subvention Etat CNDS	5 000,00 €
7412	Subvention Etat CNDS accompagnement éducatif	5 200,00 €
742	Subvention Département	5 664,50 €
743	Subvention Région	15 000,00 €
744	Subvention CDOS	2 193,00 €
745	Subvention Commune	1 600,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 000,00 €
756	Cotisations	2 000,00 €
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET SUBVENTIONS		2 710,00 €
789	Report sur ressources non utilisée des exercices antérieurs	2 710,00 €
Total Produits		43 037,00 €
BENEFICE OU PERTE		9362,76 €

Le comité dégage un bénéfice de 9362 €.

Le budget est équilibré.

Proposition : provision du montant des charges liées à la création de l'emploi de secrétaire et de l'emploi ATD, dans le but d'assurer sa pérennisation.

Pour le poste de secrétaire une provision de 207€ sur 12 mois représente environ 3000€. Le reste sera provisionné pour l'emploi d'ATD.

Vote du budget: le budget est approuvé à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée Générale à 12h45.

Christian Defrasne, Président du CD 25

Pierre-Olivier Charles, Trésorier

Guy Monteil, secrétaire-adjoint